

Saisonniers..... les damnés de la terre

A la faveur de la saison touristique, on parle beaucoup des saisonniers et les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration ne manquent pas cette occasion pour monter au créneau pour fustiger la taxation des CDD à répétition.

Mais qu'en est-il exactement ?

Tout d'abord et premier avantage pour les employeurs du secteur, les saisonniers ne bénéficient pas des 10% au titre de la précarité attachés aux contrats courts.

Ensuite, quoi de plus naturel que de faire un CDI avec une période d'essai de 2 mois, voire plus, pour avoir un salarié corvéable et taillable à merci.

Je suis un saisonnier parmi d'autres et je vais vous conter ma petite histoire estivale :

Au cours du premier semestre 2017, chômeur, je suis guidé par pôle emploi vers un restaurant très connu de la Marana au mois de mai. Chic, 1500 euros par mois, je n'en espérais pas tant. Arrivé sur place, le patron, très à l'aise, m'informe qu'« en été il n'y a pas d'horaire, ni de jour de congé » et que la semaine est de 70 h. J'effectue deux jours d'essai (le week-end bien sûr) le patron me donne 50 euros et promet de me rappeler.

En réalité, c'est un retour à pôle emploi avec une nouvelle proposition, pour un restaurant sur le port de Centuri à 1500 euros par mois, 2 jours de repos, logé, nourri et sans véhicule. On m'accompagne : rebelote, 70h par semaine, pas de repos et logé dans une cave sur le port avec 3 collègues dans la promiscuité (2 garçons, 2 filles).

Après une semaine d'attente, voilà un nouveau contrat : 25h par semaine, 800 euros mensuels, le reste dans une enveloppe non déclaré. Pourtant, chaque jour ce sont 150 repas que nous servons, mais M..., le boss, comme beaucoup de restaurateurs, passe ses vacances d'hiver à l'île Maurice. Et, comme eux, il lui faut amasser un max de fric pendant l'été.

Il paraît, me dit on, que beaucoup d'entre eux, jurent la main sur le coeur, être de grands défenseurs du peuple corse.

Cependant, devant moi, un grand restaurant utilise des salariés africains. A ma droite, situation identique... **Mauvais patrons ?**

Non, une pratique généralisée de Moriani à Folelli, de Port Toga à Pietranera, d'Erbalunga à Maginaggio, d'Algajola (sur la plage) à Calvi. Voilà ce que vit un saisonnier. A ce niveau-là, il ne s'agit plus de mauvais patrons, ni de cas isolé.

Les pouvoirs publics portent toute la responsabilité de cette situation.

Mais, moi saisonnier, je dirais plutôt qu'ils sont complices.

DECES DE LOUIS VIANNET



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Louis Viannet ancien secrétaire général de la CGT de 1992 à 1999. Louis était un dirigeant toujours à l'écoute des autres, connu pour sa grande ouverture d'esprit et porteur d'une vraie vision sur les évolutions de la société. **Durant son mandat il était venu en Corse à la CCAS de Porticcio ou il avait participé aux côtés de nos Unions Départementales à 2 journées de réflexions et de débats.**

Nous n'oublierons pas non plus son rôle moteur et rassembleur lors du mouvement social de 1995 contre le plan Juppé.

Sa disparition est une perte immense pour le pays et la CGT

jp battestini CGT Haute Corse

LA CASSE DES COMPLÉMENTAIRES AGIRC-ARRCO



Selon une estimation du Conseil d'Orientation des Retraites, le montant des retraites complémentaires subira jusqu'à -18% de baisse en application de l'accord AGIRC-ARRCO d'octobre 2015, (Accord jugé "équilibré" par la CFDT et non signé par la CGT et

FO), afin de dégager 6,1 milliards d'euros d'économies pour les régimes AGIRC-ARRCO déficitaires.

L'équilibre a consisté à faire payer par les retraités la majorité des mesures de redressement.

Nous avons toutes les raisons d'agir pour défendre le pouvoir d'achat du régime général et surtout ne pas ignorer les effets devastateurs mis en œuvre par le MEDEF.

Les traditionnelles revalorisations des retraites au 1^{er} avril, c'est fini ! Gelée depuis 2013 la valeur de service des points de retraite ARRCO et AGIRC, qui sert à revaloriser les pensions versées aux retraités de ces régimes complémentaires, restera inchangée au 1^{er} avril prochain.

Une mauvaise nouvelle n'arrivant jamais seule. L'accord a aussi prévu pour les trois années à venir (2016, 2017, 2018) une revalorisation égale à l'inflation diminuée d'un point. Or l'OCDE table sur une croissance annuelle de 1%. Si ce scénario se vérifiait, rien ne changerait pour les retraités.

Pourquoi pas une mobilisation aussi forte que le 28 septembre pour faire reculer le MEDEF ?

INTERSYNDICALE DU 24 OCTOBRE

Déclaration CGT - FO - Solidaires - UNEF - UNL - FIDL

Pour les organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens, CGT - FO - Solidaires - UNEF - UNL - FIDL réunies le 24 octobre 2017, un constat s'impose, celui d'une politique libérale visant à accroître les inégalités au profit d'une minorité.

Qu'il s'agisse :

- ▶ de nombreuses dispositions inacceptables des ordonnances, limitant des droits des salariés-es ;
- ▶ des risques qui pèsent sur les droits des salariés-es et demandeurs d'emploi en matière d'assurance chômage ou de formation professionnelle ;
- ▶ de mesures précarisant toujours un peu plus l'emploi et l'insertion des jeunes sur le marché du travail ;
- ▶ de la remise en cause des droits à l'avenir des jeunes par l'instauration d'une sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur ;
- ▶ de la modération salariale et de l'augmentation de la CSG ;
- ▶ des atteintes au service public et à la protection sociale.

Les organisations signataires s'adressent solennellement au gouvernement afin qu'il prenne en considération les attentes sociales multiples qui s'expriment dans le public et le privé, par les actifs, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les retraités-es.

Compte tenu de la gravité de la situation, elles décident de faire du 16 novembre 2017 une journée de mobilisation interprofessionnelle, étudiante et lycéenne, par des grèves et manifestations.

Elles invitent les autres organisations syndicales et de jeunesse à s'y associer.
Paris, le 24 octobre 2017

MÉDECIN DE GARDE

Actuellement en phase de test dans trois régions (Corse, Pays de Loire et Normandie), le 116 117 est le numéro d'appelle unique gratuit pour contacter un médecin de garde.



VOTRE NOUVEAU NUMÉRO DE
MÉDECIN GÉNÉRALISTE DE GARDE

116.117
NUMÉRO GRATUIT JOIGNABLE EN NORMANDIE

EN CAS D'URGENCE VITALE,
APPELEZ LE 15 

Il doit être étendu à toute la France d'ici la fin de l'année. Ce numéro qui vise à soulager le 15 (réservé aux urgences graves et disponible 7j/7, ne sera pas accessible en journée la semaine, mais uniquement le soir à partir de 20h, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés.

TRAVAIL DU DIMANCHE

**Retraité-e-s,
ne faites pas vos
courses le dimanche !**

Le dimanche c'est la famille, les petits-enfants, les loisirs. C'est tout cela que risquent de perdre les femmes et les hommes salariés-es du commerce. Soyez solidaires des actions, qu'ils engagent de plus en plus, pour dire

**NON AU TRAVAIL DU
DIMANCHE !**

**Aidez-les à préserver
leur vie familiale et
sociétale !!**